



Le Conseil Municipal a assisté à la **présentation du Commandant SIERRA sur dispositif de sécurité citoyenne** :

Monsieur le Commandant Divisionnaire SIERRA, Chef de Circonscription de la sécurité publique à Aubenas a été invité au conseil municipal pour présenter le dispositif de « participation citoyenne » connu également sous le nom de « Voisins vigilants »

Ce dispositif vise à améliorer la réactivité des forces de l'ordre contre la « petite » délinquance, les incivilités et les petits problèmes quotidiens et à accroître l'efficacité de la prévention de proximité. Monsieur le Commandant rappelle toutefois qu'il y a peu de phénomène de délinquance à Ucel mais que les habitants ne sont pas à l'abri.

La démarche est une démarche de prévention, elle ne peut en aucun cas se substituer à l'action des forces de l'ordre (il ne sera pas question de se faire justice soi-même ou d'intervenir). Il s'agira essentiellement d'accroître la vigilance envers les logements temporairement inhabités, un véhicule inhabituel...

Les référents sont des habitants volontaires, de bonne volonté, sensibilisés à la délinquance au cours de réunions publiques. Ils auront la possibilité de contacter directement le commissariat sans passer par le standard pour signaler des faits inhabituels.

Le dispositif est gratuit et est formalisé par un protocole signé entre la commune (représentée par le Maire) et l'Etat (représenté par le Préfet) pour deux ans renouvelable.

Les membres du Conseil Municipal font part de leurs questions :

- *Combien de « voisins vigilants » ?* : Monsieur le Commandant explique que 2 ou 3 pour commencer serait suffisant. Il compte sur l'effet boule de neige pour agrandir les effectifs.

- *Les fonctionnaires de police continueront-ils à patrouiller sur la commune s'ils savent que des personnes plus vigilantes sont présentes ?* : Monsieur SIERRA rappelle que la démarche a pour but de sécuriser et ne remplace en aucun cas les forces de police. De plus, ce dispositif est basé sur la confiance, et pour se faire confiance il faut se connaître or si les services de police ne se déplacent plus lors de patrouille les référents vont perdre confiance. Le dispositif perdra alors en efficacité.

- *Les « voisins vigilants » n'ont-ils pas pour vocation, à terme, à remplacer les fonctionnaires de police ?* : Il est rappelé que la volonté du gouvernement actuel n'est pas de réduire les effectifs de police, bien au contraire. De plus, la « participation citoyenne » est créée pour compléter le réseau d'information de la police et non pour former une « milice » locale.

Monsieur le Maire conclut en proposant que la décision soit prise lors du prochain conseil municipal.

Il remercie vivement Monsieur le Commandant Divisionnaire SIERRA pour sa disponibilité et sa présentation de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'adhésion des communes de Fons - Lachapelle Sous Aubenas – Lavilledieu au Syndicat Intercommunal de Transport Urbain Tout'enbus
- **APPROUVE** le renouvellement de la convention du Syndicat Tout'enbus concernant la navette estivale, et son principe de financement et **AUTORISE** le maire à signer cette convention

➤ **APPROUVE** les horaires de fonctionnement de la nouvelle école :

4 Jours d'ouverture : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

Horaires d'école : 8h30 - 11h30 ; 13h30 - 16h30

Horaires de garderie :

Matin : 7h30 - 8h20

Soir : 16h30 - 18h15

Horaires de la pause méridienne durant laquelle se déroulera deux services de cantine et une garderie pour les enfants accueillis à la cantine : 11h30 - 13h20

- **APPROUVE** la proposition du Maire consistant à l'acquisition des parcelles cadastrées AE 204, AE 205, AE 206, AE 210, AE 211 et d'une superficie totale de 1287 m<sup>2</sup> au lieu-dit la Chavade du Clos des Chênes au prix de 1€ et **décide** de procéder à l'acquisition en la forme administrative.
- **ADOpte** le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le SDEA pour réaliser la sécurisation des abords de l'école.
- **AUTORISE** le Monsieur le Maire à demander la prise de cet arrêté Préfectoral, La surface de la forêt Communale sera de 11 **hectares 19 ares 05 centiares** après la prise de cet arrêté,
- **DECIDE** d'accorder une subvention d'un montant de 126 € pour l'organisation de la sortie patrimoine de la classe de CP-CE1 en octobre 2017, et autorise le Maire à mandater cette somme ainsi que la subvention du département directement versée à la commune.

### Questions diverses

**Monsieur le Maire** informe qu'un bulletin municipal est prévu pour mi-juillet. Il sera composé de 12 pages. Les élus sont invités à proposer des articles

Il rappelle les dates suivantes :

- Le repas élus employés se déroulera le vendredi 29 juin à la maison carrée,
- Le pique-nique ucellois aura lieu le 1er juillet L'équipe municipale offre l'apéritif,
- La place de Fontanille sera inaugurée le 7 juillet. Les invitations seront déposées dans les boîtes aux lettres.

Il rappelle également que l'inauguration de la résidence service a eu lieu le 9 juin. Elle a réuni une centaine de personnes.

**Madame Annie CHARROUD** fait le point sur la nouvelle école :

- La réception est prévue pour le 15 juillet, la commission de sécurité pour l'ouverture au public de l'établissement aura lieu la semaine 29.
- Depuis vendredi dernier le bâtiment est alimenté en électricité en phase test (jusqu'ici il était alimenté par le compteur de chantier)
  - Les câbles du téléphone sont en place. Il reste les changements d'abonnement qui sont en cours.
  - Dans le bâtiment il reste les sols souples et les peintures du rez-de-chaussée supérieur, l'installation des menuiseries intérieurs et des éléments sanitaires.
  - A l'extérieur les revêtements et aménagement de la cour et du parking restent à faire ainsi que l'enduit de la façade nord. La végétation ne sera pas en place pour la rentrée car l'été n'est pas une période propice pour les plantations.
  - Les commandes du matériel sont bien avancées.
  - Le budget sera respecté.

Tout est mis en œuvre pour être dans les temps.